



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 12</i> <i>Votants : 12</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>10/05/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>21/05/2024</i></p>	<p>Le seize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ, Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM N° 4).</p> <p>Membres excusés : Céline HIRCHI,</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX</p>

➤ **240502 : Evolution de l'organisation périscolaire septembre 2024**

L'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie Parriaux présente le projet d'évolution de l'organisation périscolaire à partir de septembre 2024. Ce projet a été établi après consultation des parents d'élèves et des enseignants.

La principale évolution consiste en une modification des horaires d'enseignement : pas de classe le mercredi matin, mais classe le jeudi après-midi. Et à l'inverse accueil des enfants en périscolaire le mercredi matin de 9h à 12 h au lieu du jeudi après-midi de 13h30 à 16 h comme actuellement. Ceci impliquera une légère modification des horaires de classe : sortie à 16h10 au lieu de 16 h. Les autres temps d'accueil périscolaire (garderie matin et soir et cantine) restent inchangés.

L'accueil périscolaire prend la forme d'un « plan mercredi », et une demande de subvention peut être sollicitée auprès de Jeunesse et Sports (Académie) à ce titre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et charge l'adjointe et le maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture